



Le bulletin

UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE
DE L'ENVIRONNEMENT DANS VOTRE COMMUNE

Le mot de la présidente

Jun 2024

Sommaire

Le mot de la
Présidente

Articles

-La biodiversité
urbaine enrichit les
documents
d'urbanisme (PUR et
Charte
Architecturale
paysagère et
Environnementale)

-Conférence
Martinets noirs

-Sortie oiseaux

-Premier repérage des
Chauves-Souris à
l'Ursine

Sorties et événements

-Sortie découverte
biodiversité des
forêts

- Sortie Kayak
reportée

Rendez-vous au
Forum des
associations

Le sort des forêts urbaines, lieux de forte fréquentation du public, est un sujet de protestations qui mobilise depuis un an, de nombreux citoyens et d'associations. Nous avons déjà manifesté notre inquiétude sur les coupes excessives dans les forêts domaniales (voir nos bulletins de mars 2023 et décembre 2023 ainsi que notre pétition « Sauvons la forêt de Meudon » de mars 2023). Cette pétition lancée avec 8 autres associations a recueilli près de 60 000 signatures. De plus, les coupes de fin 2023 sur la zone habitat des crapauds (espèce protégée) près de l'étang d'Ursine (Bulletin de mars 2024) a justifié l'envoi d'une mise en demeure de 22 associations auprès de l'ONF, ce qui n'a pas été suivi d'effets.

Nous n'avons pas rompu notre dialogue avec l'ONF sur ces sujets, avec des réunions approfondies avec les directeurs successifs de l'Agence de l'ONF IDF ouest. Il reste que nous sommes toujours en attente du dernier plan d'aménagement de la forêt de Meudon et des données sur les coupes réelles effectuées.

En parallèle, l'initiative portée par Les Amis du Bois de Verrières de créer un site dédié à la sauvegarde des forêts d'Île-de-France (<https://www.sauvegardeforets-idf.org/>), rassemble une soixantaine d'associations et de fédérations locales. Ce site est le porte-voix d'un [plaidoyer](#), qui a déjà recueilli plus de 28 000 signatures de personnalités scientifiques, politiques et associatives.

- La gestion forestière doit sauvegarder la forêt et ses écosystèmes
- Le chauffage au bois ne doit pas être encouragé
- Les forêts domaniales sont vitales pour les franciliens
- Le budget de l'ONF ne doit pas dépendre majoritairement de la vente du bois
- La gouvernance de la forêt publique à forte fréquentation doit intégrer les composantes de la société dont les associations environnementales.

Une délégation de Chaville Environnement a été reçue le 19 mars dernier par Mr le Maire de Chaville en présence d'Isabelle Dorison, élue chargée des forêts et le 29 avril par Mme Virginie Lanlo, députée de notre circonscription. Chaque fois, une écoute attentive des élus a été constatée, notamment sur l'idée de limiter le taux d'exploitation pour les forêts à forte fréquentation.

Le résultat à ce jour est qu'un Vœu vient d'être voté en conseil municipal de juin à Chaville puis Ville d'Avray : « Pour une nouvelle gouvernance des forêts urbaines intégrant les services écologiques ». Un vote sur ce sujet est programmé au conseil de territoire de GPSO pour le 26 juin, puis au conseil municipal des autres communes forestières du territoire : Meudon, Marnes-la-Coquette et Sèvres. C'est un motif de satisfaction pour les associations et un pas important vers la préservation des forêts urbaines de l'Île-de-France !

Bonne lecture !



La biodiversité urbaine va enrichir les documents d'urbanisme

Le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de GPSO, en cours d'enquête publique jusqu'à la fin du mois de juin, devrait être validé à la fin de 2024. Il est prévu que le Pacte pour un Urbanisme Responsable (logements collectifs seulement) en vigueur à Chaville depuis 2021, soit annexé au PLUI comme le sera la Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale (Zones pavillonnaires).

Depuis quelques mois, la municipalité a demandé au Conseil Communal de Développement Durable (CCDD) de travailler sur une amélioration de ces documents. Une volonté marquée d'intégrer la biodiversité urbaine dans ces documents a conduit la municipalité à organiser un séminaire de travail le 22 mai dernier, impliquant des élus, les services techniques municipaux, des services de GPSO et du département des Hauts de Seine, l'ONF, des experts (cabinet ARP Astrance) et des associations (Environnement 92 et Chaville Environnement). En attendant la synthèse de ces travaux (en cours), nous résumons les propositions validées par le CCDD le 26 avril dernier pour le PUR.

Le Pacte pour un Urbanisme Responsable

Rappel : [Le Pacte pour un Urbanisme Responsable](#) » (PUR) L'objectif principal du PUR de Chaville est d'établir un dialogue entre toutes les parties prenantes : les élus, l'aménageur, les riverains du projet, les associations environnementales, des experts, en imposant à l'aménageur la consultation de trois architectes et la participation des différentes parties prenantes aux choix du projet architectural, lors d'un jury. L'originalité est donc de bâtir un système de décision collégial dans la phase amont du dépôt du permis de construire, sans que le maire soit le seul décisionnaire. 5 projets d'immeubles collectifs ont été examinés à ce jour par le PUR.



Le CCDD a proposé les mesures d'amélioration suivantes :

Enjeux de Biodiversité :

- Utilisation de la carte des modélisations des continuités écologiques (produite par Environnement 92) pour la faune sauvage (espèces terrestres et volantes), comme document de référence.
- Diagnostic écologique préalable
- Gestion du chantier, respectueuse de la faune et de la flore
- Choix des matériaux plus écologiques
- Etude des sols de la parcelle et préservation de la terre végétale existante
- Préservation des arbres et de la végétation existante - justification imposée si abattage avec l'avis d'un expert indépendant reconnu
- Interdiction de plantation d'essences exotiques envahissantes type Laurier du Caucase, Renouée du Japon, Phytolaque ...
- Végétalisation du bâti (toitures et façades) adaptées aux besoins de la faune
- Nichoirs dans les structures du bâtiment adaptées aux besoins de la faune
- Perméabilisation des espaces au vivant avec les propriétés voisines
- Introduction d'une zone humide même éphémère
- Gestion de l'éclairage extérieur et parties communes : vers une trame noire.

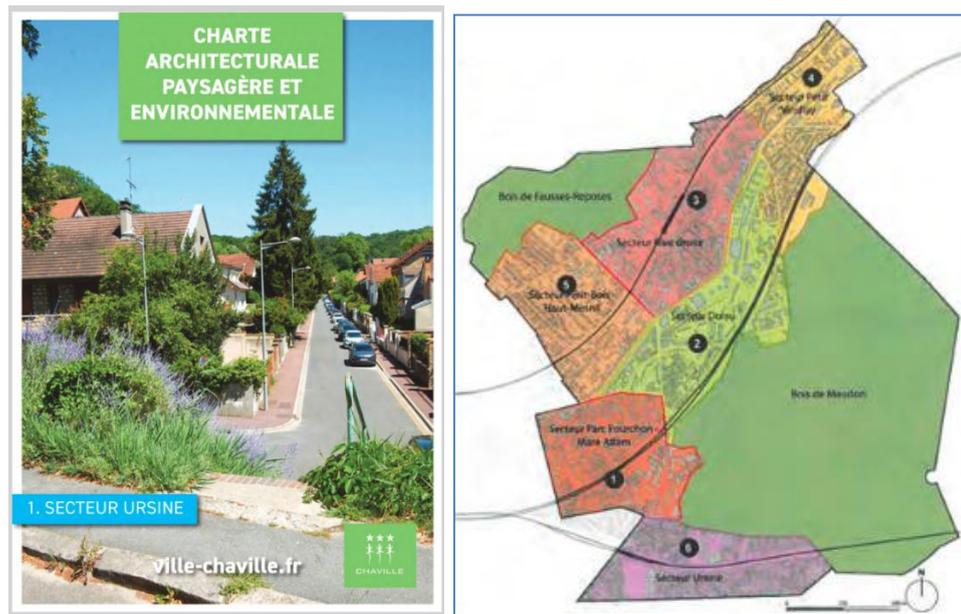
Enjeux sociaux

Tout en appuyant la *politique urbaine du logement*, poursuit un objectif de rééquilibrage considéré comme un antidote à la ségrégation urbaine. Le CCDD propose de nouvelles pratiques pour améliorer le « Vivre ensemble » afin d'atteindre le stade véritablement « inclusif » d'un immeuble, qui touchent toutes les générations d'habitants (enfants, adolescents, adultes) et offrent des activités festives pour tous :

- Veiller à offrir des logements sociaux de tailles variées, notamment de plus grands logements pour les familles
- Mettre un local à disposition pour la vie associative/ le coworking.
- Echanges de services : garderie, service à la personne, aide aux devoirs, cuisine à domicile.
- Election de représentants des locataires en lien avec les bailleurs.
- Charte éthique de bon voisinage avec règlement de bonnes pratiques.

Le CCDD propose également de rajouter en dehors des riverains immédiats, un représentant du comité de quartier ou d'une personnalité d'un organisme reconnu dans l'habitat collectif social. Enfin, Le CCDD est favorable à élargir la procédure PUR à l'espace public : voiries, bâtiments et espaces ouverts.

La charte Architecturale, Paysagère et Environnementale



Cette charte concerne les zones pavillonnaires de la commune sectorisées en 5 parties (voir carte ci-dessus) :

- Petit-Bois Haut Mesnil
- Ursine
- Petit Viroflay (nord côté Sèvres)
- Rive Droite
- Parc Fourchon Mare Adam

La commune souhaite *pouvoir aider les particuliers dans leurs projets de rénovation, d'extension ou de surélévation de leurs biens à Chaville. L'équipe municipale a souhaité établir un document « guide » en partenariat avec le [Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine \(CAUE 92\)](#). Selon le site internet de la ville, « Cette charte, à valeur informative et pédagogique, a pour but de sensibiliser les (futurs) Chavillois à la qualité architecturale du bâti et de ses abords (clôtures), afin qu'ils puissent la prendre en compte dans leurs projets, et ainsi, faciliter l'obtention de leurs demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable) en collaboration avec le service urbanisme.*

Ce document n'a pas pour objectif de produire des modèles formels. Il s'attache plutôt à aider et accompagner les maîtres d'ouvrage occasionnels dans la mise en œuvre d'un processus de création architecturale qui tient compte des qualités des sites et des structures urbaines spécifiques de la ville de Chaville ainsi que des exigences environnementales actuelles.

Seuls les deux premiers secteurs sont disponibles à ce jour, les 3 autres le seront prochainement.

Les documents à consulter et à télécharger

[La Charte architecturale paysagère et environnementale pour le secteur Petit-Bois Haut Mesnil](#)

[La Charte architecturale paysagère et environnementale pour le secteur Ursine](#)

Pour l'instant, les recommandations d'amélioration, qui doivent encore être discutées, touchent les sujets suivants :

- Suppression totale des pesticides ;
- Ouverture des passages à faune entre voisins
- Gestion différenciée des jardins
- Réservation d'une partie du jardin en habitat pour la faune
- Nichoirs
- La création d'un observatoire participatif de quartier

Jacqueline Martin et Irène Nenner,

Conférence du 23 mars 2024: Le martinet, l'oiseau de tous les records

Katherine Dubourg, fondatrice de l'association Ursine Nature, maintenant présidente de l'association « Martinets d'ici et d'ailleurs » dans le sud de la France, nous a fait découvrir un oiseau extraordinaire : le martinet noir.

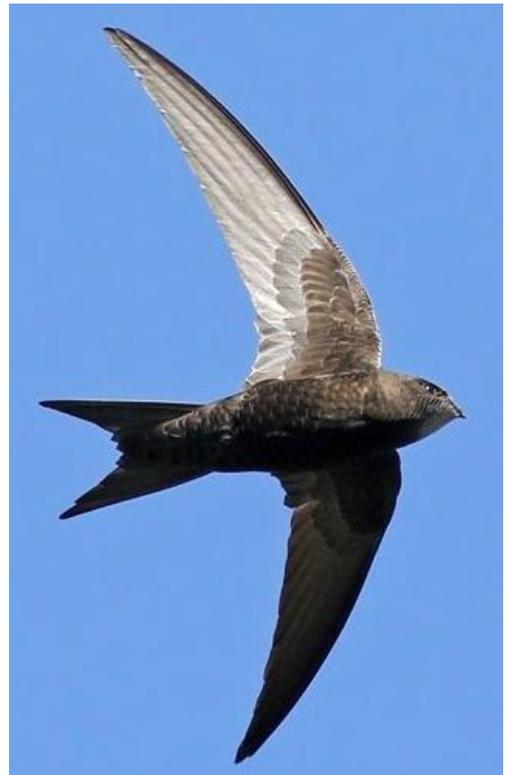


Martinets et hirondelles sont le symbole annonciateur de la belle saison, et pourtant ils sont en déclin, surtout dans les milieux agricoles et urbains : -48% pour le martinet noir et -23% pour l'hirondelle de fenêtre.

Des performances exceptionnelles

Le martinet noir (*Apus apus*) est un oiseau migrateur qui vit exclusivement dans les airs et se pose juste le temps de nidifier et élever sa couvée ; Il arrive chez nous en mars, pond en mai et repart fin juillet/mi-Août (dans les climats chauds et humides de l'Afrique) soit un hivernage de plus de 6 mois. Selon un ornithologue suisse, il peut parcourir 3,9 millions de km soit 10 fois la distance de la terre à la lune !

C'est une machine à voler parfaite : Il pèse environ 42 g, il a une forme d'arbalète, de 17-18,5 cm de long et son envergure est de 42 cm. Sa longévité est de 20 ans. Il a une puissante musculature pectorale et une queue très mobile échancrée qui sert d'aérofrein et de gouvernail. Les pattes, munies de griffes acérées, servent seulement à s'accrocher, souvent à la verticale, sur les parois rocheuses ou les bâtiments. Il a un regard perçant avec des yeux bien enfoncés dans les orbites. Il a des petites plumes raides sur les arcades sourcilières qui les protègent des particules flottantes et des vents desséchants. Son bec est minuscule en longueur mais quand il est ouvert, il est si large que ses commissures atteignent presque les coins postérieurs des yeux ! C'est l'un des oiseaux les plus rapides de la planète, il peut atteindre 200km/h en vol battu. Extrêmement précis, il s'engouffre dans sa cavité de nidification à près de 60 km à l'heure en repliant ses ailes.



Son mode de vie est entièrement tourné vers le ciel : il mange, boit, fait sa toilette, dort (en pilotage automatique, alternant sommeil et lents battements d'ailes), gère en vol durant l'hivernage la mue de son plumage et s'accouple en volant, excepté pour nicher et élever sa couvée. Aucun autre oiseau ne passe autant de temps en l'air.

Il se nourrit exclusivement d'insectes, un couple en ramène à ses petits jusqu'à 20 000 par jour (pas moins de 500 espèces d'insectes), en volant et en ouvrant le bec : mouches, moucherons, moustiques, coléoptères, en évitant les espèces dangereuses pour lui, comme les guêpes ou les abeilles ! Il boit en ouvrant son large bec, les ailes en V, en écopant l'eau, sur la surface d'un étang ou autre plan d'eau.

A la tombée de la nuit, tous les martinets immatures s'élèvent en criant jusqu'aux couches d'air chaud, entre 800 et 3000m.

Enfin le martinet est fidèle à son partenaire et à son site de nidification.

Où nichent les martinets ?

Dans des trous ou des fissures du bâti ancien, souvent en hauteur. Son nid est sommaire, constitué de matériaux légers attrapés en vol et placés dans la partie la plus sombre de la cavité.

Les 2 reproducteurs assurent la couvaison pendant 20 jours en se relayant. Les jeunes sont voraces mais peuvent rester 48h sans manger, quand le mauvais temps empêche les parents d'attraper des insectes. Le séjour des jeunes au nid est de 42 jours environ. L'envol des juvéniles est un plongeon dans le vide avant de prendre la direction de l'Afrique.



Une vie pleine de dangers : le vent, le froid, la disette alimentaire, mais aussi la présence de prédateurs : les faucons (hobereau et pèlerin), l'épervier d'Europe et le goéland.

D'autres prédateurs agissent dans la période de nidification : le rat, la fouine, la pie bavarde, la corneille, le choucas des tours et le moineau domestique. Il existe aussi des ennemis plus petits : les puces, les acariens et la cratérine pâle, une petite araignée suceuse de sang.

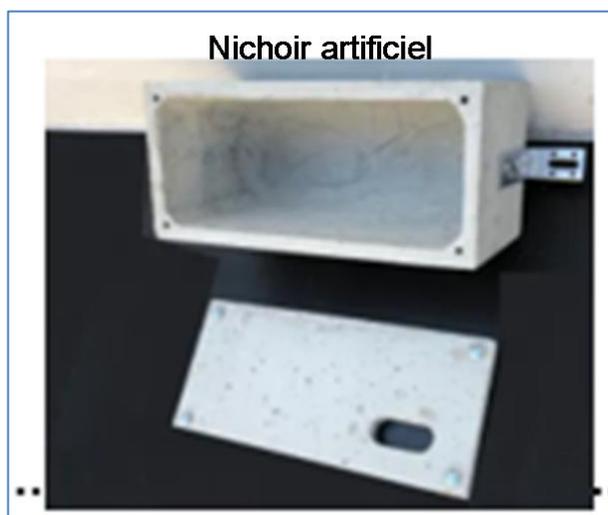
Toutes les activités humaines impactent les martinets.

- L'emploi massif d'insecticides
- Les transports aériens
- La disparition massive de leurs habitats.
- Les travaux du BTP : aucune prise en compte des besoins de ces espèces cavernicoles dans les travaux de rénovation, les ravalements et les nouvelles constructions.

Le statut juridique des martinets et hirondelles : des espèces protégées par la loi du 10 juillet 1976 (article L 411-1 et suivants du code de l'environnement). Détruire des nids ou des oiseaux est puni par la loi.

Des solutions existent

- Conserver les sites en les préservant durant les travaux (adapter le planning des travaux hors période de nidification)
- Compenser et prévoir des nichoirs artificiels (logique Eviter, Réduire, Compenser) - voir photo-ci-contre.
- Informer et sensibiliser les communes, les entreprises et les architectes, les propriétaires et locataires d'immeubles
- Recenser les nids de martinets en juin/juillet les localiser sur un cadastre : (rôle des associations)



Oui à Chaville il y a des martinets en ville, par exemple dans le bas Chaville.

Chaville Environnement envisage de faire appel à Katherine Dubourg pour former des bénévoles au recensement des martinets noirs, pour une première phase de recensement.

Irène Nenner

Un premier repérage des chauves-souris près de l'Étang d'Ursine

A Chaville, la forêt abrite la majeure partie de la biodiversité. Cette biodiversité fait partie de l'écosystème forestier qui est fondamental à la vie de la forêt ; mais elle est aussi fondamentale pour nous tous, même pour les personnes n'ayant ni le temps ni le goût pour des promenades en forêt. Les milieux humides de nos forêts sont particulièrement riches en biodiversité. Au début des années 2000, l'Office National des Forêts constatait que dans la forêt de Meudon, « les milieux humides (boisements humides tels qu'aulnaies de bas de pente ou frênaies de thalweg, mares, étangs et leurs berges) représentent moins de 5% du massif mais presque 1/5^{ème} de la biodiversité et 1/3 de l'intérêt floristique » et en concluait logiquement que « une des



priorités pourrait donc être d'agir en faveur de ces milieux humides forestiers ou infra-forestiers, ainsi que des espèces patrimonialement intéressantes (protégées ou très rares). » Ce type d'action n'a malheureusement pas été réalisé pour les chauves-souris qui sont toutes des espèces strictement protégées sur le plan national et européen, elles ont une haute valeur patrimoniale et sont fortement menacées dans toute l'Europe.

Chaville Environnement, dans la mesure de ses moyens, a commencé à s'investir dans ce type d'actions avec l'aide de

spécialistes, notamment Jean-François Bron qui a une bonne expérience sur ce sujet dans les Yvelines. Une première étude exclusivement sur internet lui a donné accès à diverses observations passées, de 2002 à aujourd'hui, en plusieurs endroits de la forêt de Meudon. Six espèces différentes ont été observées autour des étangs d'Ursine, des Ecrevisses, du petit étang Sans Nom, du Trou aux Gants, de Meudon et surtout de Chalais.

L'étape suivante a été l'installation d'un enregistreur ultra-sons pendant toute une nuit, le long de la route de Morte bouteille près de l'étang d'Ursine. Ces animaux chassent les insectes volants en mode SONAR : ils entendent l'écho de leurs cris périodiques, propres à chaque espèce, ce qui leur permet de localiser leurs proies et les éventuels obstacles sur leur chemin. Ces cris sont à des fréquences trop élevées pour être audibles par les humains. Jean-François a ensuite analysé les nombreux enregistrements (environ 1700) et a déterminé qu'ils appartenaient principalement à 4 espèces : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kühl, le Murin de Daubenton et la Noctule commune.

Ces animaux font une grande consommation de moustiques et autres insectes, ce qui assainit les environs des étangs où l'eau est relativement stagnante. Le soir où nous avons mis l'enregistreur en place, nous avons vu une pipistrelle de Kühl voler le long de la route de Morte Bouteille et tourner plusieurs fois à quelques mètres de nous. C'est un petit animal de seulement 4 ou 5 cm de long pour une envergure de 21 à 26 cm. Elle volait à quelques mètres du sol avec de rapides battements d'ailes.

A suivre

Jean-Claude Denard

Ballade découverte en forêt à l'écoute du chant des oiseaux



Le 7 avril dernier, Chaville Environnement a initié cette première sortie animée par Lina Hamed, co-présidente du Conseil Communal du Développement Durable. Un groupe de 18 personnes a pris connaissance des chants des oiseaux présents dans le parc forestier de la mare d'Adam jusqu'à l'étang d'Ursine.



En cette période de reproduction et de nidification, tous chantent pour séduire leur partenaire. Alliées à un temps clément, les conditions étaient donc réunies pour permettre aux participants d'apprendre à distinguer le chant du rouge-gorge, de la pie, du pouillot véloce, de la mésange charbonnière, de la mésange bleue, de la fauvette à tête noire, du pinson des arbres, du troglodyte mignon, de la sitelle, du geai mais aussi de la perruche à collier, de la corneille noire, du pigeon et du merle. Compte tenu de l'intérêt certain du groupe suscité par cet apprentissage, une nouvelle sortie mérite d'être programmée à l'avenir.

Pascale Boguais,



Sorties - Evènements

SORTIE: DÉCOUVRIR LA BIODIVERSITÉ DES FORÊTS



Lieu de rendez-vous
Gare de Chaville Rive Droite

TOUS LES SECONDS DIMANCHES
DU MOIS (HORS MOIS D'AOÛT)
9H45 - 12H



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME
JARDINS
NATURELS

Inscription
chaville.environnement@gmail.com

BALADE EN KAYAK SUR LA SEINE AUTOUR DE L'ÎLE SEGUIN LA POLLUTION DE L'EAU ET DES PLANTES AQUATIQUES



Lieu de rendez-vous
Parc Nautique de l'Île de
Monsieur à Sèvres, accès par le
parking du tramway T2 (station
Musée de Sèvres).

LE 18 JUIN 2024 À 18H

10€ DE PARTICIPATION €

Encadrement par
2 professionnels



Inscription (nombre de places très limitées)
chaville.environnement@gmail.com

Rendez vous

Le 7 septembre 2024

sur notre stand

Au forum des associations Jardins de l'Hôtel de ville de Chaville